

Mémoire pour le BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

Produit par

Catherine Beaulieu

Mémoire présenté aux commissaires du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des
résidus ultimes

13 mai 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE.....	3
1.1. PRÉSENTATION	3
1.2. INTRODUCTION.....	3
2. POURQUOI S'INTÉRESSER À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ?	4
3. PRÉOCCUPATIONS ET SUGGESTIONS DE VOIES À SUIVRE	5
3.1. LE RECYCLAGE : UNE FAUSSE SOLUTION !	5
3.2. BANISSEMENT, CONSIGNE ET IDENTIFICATION DES CONTENANTS : POUR UNE RESPONSABILITÉ ACCRUE DES ENTREPRISES	7
3.3. GÉNÉRALISER LE COMPOST ET LES BONNES PRATIQUES	8
4. CONCLUSION.....	8
RÉFÉRENCES	9

1. MISE EN CONTEXTE

1.1. PRÉSENTATION

En tant que citoyenne de Rimouski et étudiante au baccalauréat en Développement des sociétés et territoires à l'Université du Québec à Rimouski, je m'intéresse grandement aux enjeux environnementaux et au développement d'initiatives locales et participatives. J'ai travaillé pendant un été en tant qu'agente de sensibilisation en environnement à la MRC Rimouski-Neigette, ce qui m'a permis de me familiariser aux réalités et enjeux de la gestion des matières résiduelles. La première partie de mon mandat consistait en partie à rencontrer des responsables d'institutions, de commerces et d'industries rimouskoises afin de les convaincre de rejoindre le programme de compostage volontaire et gratuit de la ville de Rimouski. La seconde partie de mon mandat consistait à animer des kiosques de sensibilisation dans des marchés et événements estivaux de la MRC. Mon dernier mandat consistait à caractériser les déchets faisant partie des bacs de recyclage et de compost dans toutes les municipalités de la MRC afin de sensibiliser et informer les citoyennes et citoyens sur le tri. C'est donc notamment en raison de cette expérience professionnelle que je m'intéresse particulièrement à ce BAPE générique sur l'état des lieux et la gestion des matières résiduelles.

1.2. INTRODUCTION

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a octroyé au BAPE « le mandat de tenir une enquête et une audience publique portant sur *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*. » (BAPE, 2021a, p.1). Il s'agit d'un BAPE générique, il ne concerne donc pas un projet en particulier comme les BAPE classiques, mais vise plutôt à explorer en détail un secteur en particulier. Dans le cas présent, il est entre autres question de faire un portrait actuel et futur de la gestion des matières résiduelles (élimination des résidus ultimes), de compiler les différentes méthodes et technologies disponibles pour éliminer ou traiter les matières résiduelles (MR) et les solutions et exigences pour une meilleure gestion des MR, en tenant compte des contextes régionaux et en favorisant l'acceptabilité sociale (*idem*, 2021a). La gestion des MR est un sujet qui

touche chaque personne résidant au Québec et qui fait partie de notre quotidien. C'est pourquoi ce type de BAPE générique est nécessaire et doit viser le plus possible à inclure tous les pans de la population. Mes recommandations concernant principalement les solutions et exigences dans la gestion des MR, au regard de l'acceptabilité sociale.

Ainsi, dans ce mémoire je présenterai d'abord quelques données générales sur les impacts environnementaux liés aux MR. Dans un second temps, je présenterai mes préoccupations et suggestions de voie à suivre pour améliorer la gestion des MR en contexte québécois. Je critiquerai d'abord l'approche du recyclage avant tout, puis proposerai la responsabilisation des entreprises et la généralisation du compostage comme solutions à certains défis actuels.

2. POURQUOI S'INTÉRESSER À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ?

Selon des données présentées lors de la séance d'information du 23 mars 2021, les matières résiduelles (MR) génèrent 4,13 MT en équivalent CO₂, ce qui correspond à 5% des émissions totales du Québec (BAPE, 2021b). Le Canada est d'ailleurs le pays qui produit le plus de déchets par habitant, notamment en raison des déchets de l'exploitation des sables bitumineux. Il y a donc de nombreux gains à faire à ce niveau ! Il serait d'ailleurs intéressant de savoir si ce chiffre inclut ou non le transport des matières pour leur valorisation, parfois à l'étranger. Les MR sont d'ailleurs en hausse de 9% depuis 2015 (*idem*, 2021b). Il s'agit d'une hausse attribuable aux entreprises et matériaux de construction. À l'inverse, il y a eu une baisse des ordures dans les ménages. C'est donc principalement au niveau du secteur économique et de la construction qu'il reste un travail considérable à effectuer pour réduire les émissions de GES liées aux MR. En effet, au niveau canadien ce sont seulement 3% qui proviennent des municipalités (Bape Gouv, 2021).

Au Québec, la majeure partie (92%) des MR se retrouvent dans les lieux d'enfouissement techniques (LET) (BAPE, 2021b). Il s'agit de lieux totalement étanches et devant répondre

à des normes environnementales très strictes. En revanche, il existe très peu d'installations fonctionnant à l'incinération, qui permettraient de valoriser le gaz qui découle des déchets ultimes. De plus, nombre de ces LET vont bientôt atteindre leur pleine capacité, ce qui va nécessiter le renouvellement des autorisations pour maintenir ces installations en activité ou les agrandir. Certaines régions et municipalités, notamment éloignées, font aussi face à certains défis particuliers.

3. PRÉOCCUPATIONS ET SUGGESTIONS DE VOIES À SUIVRE

3.1. LE RECYCLAGE : UNE FAUSSE SOLUTION !

Le recyclage est instauré au Québec depuis déjà plusieurs années et fait partie du quotidien des gens (Shields, 2017b). Néanmoins, le recyclage n'est pas une solution viable à long terme si l'on veut réellement limiter les GES liés à la gestion des matières résiduelles. En effet, il y a souvent peu de recyclage à la source, ainsi les matières à recycler sont triées au Québec pour ensuite être transportées vers d'autres villes, voire à l'étranger. En 2017, il était estimé que 60% des matières recyclables du Québec étaient exportées (Shields, 2017a). D'ailleurs, cette même année l'annonce par la Chine qu'elle n'importerait plus les matières recyclables québécoises avait créé une onde de choc dans notre industrie du recyclage et mis en lumière cette problématique (*idem*, 2017a). La trop forte contamination des matières provenant du Québec avait été pointée du doigt pour la prise de cette décision.

Au Québec, ce sont les citoyennes et citoyens, par leurs taxes municipales, qui payent le traitement des matières recyclables. Les municipalités ou les MRC font affaire avec différentes entreprises de recyclages, voire certains organismes. Le problème est que ni le gouvernement provincial ni les municipalités n'obligent ces entreprises à rendre des comptes sur ce qu'elles font avec ces matières ni sur le pourcentage réel de matières recyclées (Shields, 2017b). Ce sont seulement les matières profitables qui sont recyclées, ce qui représente 1/3 des matières recyclables municipales au Canada (Bape Gouv, 2021). En outre, certaines compagnies font des profits importants, mais ceux-ci ne sont pas redistribués aux contribuables. Nous n'avons pas non plus accès à des données sur les

émissions liées au recyclage : transport, transformation, etc. D'ailleurs, plusieurs matières ne peuvent être recyclées qu'une seule fois et devront donc quand même finir leur vie à l'enfouissement.

Le recyclage peut, dans certains cas, être pire que l'enfouissement, puisqu'il nous éloigne d'autres solutions comme la réduction à la source ou le bannissement de certains objets. D'ailleurs, la mise en place du recyclage n'a pas fait baisser les taux d'extraction puisque la demande demeure plus élevée que la disponibilité de matériaux recyclés. Selon une enquête effectuée en Ontario, le recyclage augmenterait même la consommation (Bape Gouv, 2021).

Par ailleurs, une bonne partie du gaspillage des matières se fait au niveau industriel et peu de mesures contraignent les industries pour qu'elles y remédient et payent le coût (économique et social) réel du traitement de ces déchets.

Dans certains cas, la conversion chimique et l'incinération pourraient être des voies préférables au recyclage. On peut par exemple penser aux communautés éloignées du Nunavut qui utilisent principalement du mazout comme énergie. Ainsi, l'incinération des déchets ultimes permettrait de produire du gaz naturel qui pourrait être utilisé localement et ainsi contribuer à l'autonomie énergétique de ces communautés.

Malgré ces critiques, il faut noter le fait que le recyclage est tout de même plus efficient sur une échelle locale. C'est le cas par exemple de la ville de Markham en Ontario qui a acheté un densifieur de polystyrène afin de recycler localement cette matière et qui a mis un système de recyclage des matières textiles géré par la ville et en collaboration avec certains organismes locaux (Bape Gouv, 2021). Ainsi, la clé pour un meilleur recyclage est la collaboration et la concertation avec des entreprises de recyclage et des organismes locaux, que ce soit à Markham ou Sherbrooke. Dans les deux prochains points, nous verrons quelques solutions qui permettraient d'éviter le plus possible de réduire les déchets à la source.

3.2. BANISSEMENT, CONSIGNE ET IDENTIFICATION DES CONTENANTS : POUR UNE RESPONSABILITÉ ACCRUE DES ENTREPRISES

La réduction des déchets est la clé pour répondre aux enjeux de la gestion des MR. Nous verrons ici trois avenues intéressantes et complémentaires : le bannissement, la consigne et l'identification des contenants.

D'abord, le bannissement de certains objets est une solution intéressante. Dans ce cas, les municipalités et MRC peuvent bannir l'enfouissement de certains objets ou bannir l'utilisation de certains objets sur le territoire. La ville de Rimouski a d'ailleurs enclenché en 2019 un processus afin de sensibiliser les commerçants sur les méfaits du polystyrène et leur proposer des solutions alternatives en vue d'une éventuelle interdiction de ce matériel. Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral peuvent mettre en place des lois pour bannir complètement la mise en marché de certains objets (plastiques à usage unique, polystyrène, etc.) et donner des instructions claires aux municipalités. Il est aussi possible d'informer à un niveau local les citoyennes et citoyens sur les commerces qui permettent de faire des achats zéro-déchet (notamment en alimentation).

Par ailleurs, il est primordial de tenir les entreprises responsables des déchets qu'elles produisent. Il s'agit ici principalement du rôle du gouvernement provincial d'inciter ou restreindre les entreprises. Il pourrait par exemple y avoir une obligation aux entreprises de consigner leurs contenants et de les nettoyer à leurs frais pour la redistribution. Les contenants de verre sont notamment les grands oubliés des systèmes de consigne actuels au Québec. Certains pays, comme la France, consignent cette matière.

Une autre solution intéressante serait d'exiger que les entreprises identifient plus clairement leurs emballages, notamment lorsque la matière n'est pas recyclable, et d'indiquer la valeur environnementale du contenant sur celui-ci. Ainsi, cela guiderait les choix des consommateurs et faciliterait le tri, en plus de forcer des changements chez les entreprises afin de ne pas perdre de clients. Il faut savoir qu'il s'agit d'un point important puisque 59% du plastique post-consommateur est de l'emballage et que seulement 9% du plastique est recyclé au Canada (Bape Gouv, 2021). De plus, selon l'article 53,28 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le gouvernement québécois a le pouvoir d'obliger des normes pour les contenants (LégisQc, 2020)

3.3. GÉNÉRALISER LE COMPOST ET LES BONNES PRATIQUES

Contrairement au recyclage, le compost est une excellente méthode pour valoriser les déchets de table et autres matières compostables. L'idéal est de produire ce compost au niveau le plus local possible afin de limiter les GES liés au transport. Il faut inclure tous les pans de la population dans les programmes de compostage : citoyennes et citoyens de tous types de logements ; industries, commerces et institutions (ICI), etc. En ce sens, la ville de Rimouski a mis en place un programme pour inciter les ICI du territoire à composter : les bacs bruns ou conteneurs sont distribués gratuitement selon les estimations de la quantité de matières compostables produites. La collecte se fait deux fois par semaine en été afin d'éviter certains inconvénients et de favoriser l'acceptabilité sociale chez les gestionnaires d'ICI. De plus, le compost produit par la MRC est redistribué gratuitement annuellement à la population afin de renforcer l'adhésion des citoyennes et citoyens. La mise en place du programme de collecte des matières organiques en 2013 a permis à la MRC Rimouski-Neigette de réduire de 10% le taux d'enfouissement entre 2013 et 2019 (MRC de Rimouski-Neigette, 2019).

Certaines pratiques et des contextes favorables peuvent favoriser une gestion saine des MR. Dans le cas de Sherbrooke, on remarque une importance des partenaires institutionnels volontaires et engagés, de la présence d'organisations qui abordent la gestion des MR selon une approche systémique, des entreprises d'économie circulaire, une équipe dédiée aux MR dans Sherbrooke. De plus, la ville a mis en place des projets pilotes efficaces qui ont favorisé l'acceptabilité sociale et la participation des citoyennes et citoyens.

4. CONCLUSION

En conclusion, une meilleure gestion des matières résiduelles passe par une réduction à la source, que ce soit par la mise en place de certaines législations pour bannir, obliger la consignation et l'identification des contenants par les entreprises ou encore par la généralisation des programmes de compostage. Néanmoins, il n'existe pas de solution unique. Il faut tenir compte des contextes régionaux pour mettre en place des mesures

optimales en collaboration avec les populations locales. La collaboration entre les différents paliers de gouvernements (fédéral, provincial et municipaux) est nécessaire pour atteindre cet objectif de réduction des déchets et de responsabilisation des entreprises.

RÉFÉRENCES

- Bape Gouv. (2021, 13 avril). *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*. [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=eXcgMUqONV0&t=1s>
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (2021a, 28 janvier). *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes* [Communiqué de presse]. <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000232446>
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (2021b, mars 24). *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=D1KI8qKxxhU>
- LégisQuébec. (2020, octobre). *Chapitre Q-2 : Loi sur la qualité de l'environnement*. Gouvernement du Québec. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/Q-2.pdf>
- MRC de Rimouski-Neigette. (2020, juin). *Bilan 2019 Gestion des matières résiduelles*. https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/wp-content/uploads/2020/08/Bilan-PGMR-2019_VF.pdf
- Shields, A. (2017a, octobre 30). Le recyclage au bord de la crise. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/511629/le-recyclage-au-bord-de-la-crise>
- Shields, A. (2017b, décembre 9). Où va le contenu de votre bac de recyclage ? *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/515092/ou-va-le-contenu-de-votre-bac-de-recyclage>